

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Attendu qu'une manifestation sportive est organisée par le comité du club de football R. Wallonia de Libin le dimanche 19 mai 2019,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

**ARRETE :**

Article 1 : Le stationnement et la vitesse sont réglementés comme suit (voir plan) le dimanche 19 mai 2019 de 11h à 20h:

- Le stationnement est interdit, des deux côtés, du n°150A au n°1 de la rue d'Hatrival à Libin.
- Le stationnement est interdit du côté droit de la chaussée en venant d'Hatrival.
- Le parking de la salle Notre Maison est mis à disposition des visiteurs.
- La vitesse est limitée à 30km/h à la rue d'Hatrival, du n°150A au n°1.

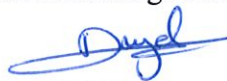
Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,



E.DUYCK



La Bourgmestre,



A. LAFFUT

**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be

